

**Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2022-12-15-45 | Centre culturel le Rive Gauche - Demande de renouvellement de l'appellation "scène conventionnée d'intérêt national" mention "Art et création danse"**

**Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

**Secrétaire de séance :**

Madame Alia Cheikh

**Exposé des motifs :**

L'appellation «scène conventionnée d'intérêt national, Art et création danse» a pour objectif d'identifier et de promouvoir un programme d'actions artistiques et culturelles – autour de la danse - présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle mis en œuvre par la structure.

Sur la base d'un projet artistique et culturel intitulé « Danse renouvelée », il est proposé d'adresser au Préfet de Région un dossier de demande de renouvellement d'appellation «scène conventionnée d'intérêt national» mention «Art et création danse».

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national »,
- La délibération n°2018-12-13-34 du Conseil municipal du 13 décembre 2018,

**Considérant que:**

- Le Rive Gauche, scène municipale de l'Agglomération rouennaise, est le lieu identifié pour les créations chorégraphiques régionales et nationales et pour la programmation de spectacles pluridisciplinaires.
- Il rayonne sur toute la Région Normandie et au-delà.
- Il est membre du « Réseau Labaye », qui réunit autour de la danse, le Centre chorégraphique national du Havre, la compagnie chorégraphique Beau Geste, le théâtre de Deauville, l'association Chorège de Falaise, l'Arsenal de Val-de-Reuil.
- Il est membre également du réseau « Sillages » composé de l'ensemble des scènes conventionnées d'intérêt national ayant la spécificité danse qu'elles soient avec la mention « art en territoire » ou « art et création ».
- Il mène un travail d'éducation artistique, et de sensibilisation des publics à la danse contemporaine, en participant aux projets des classes à horaires aménagés danse et au Contrat territorial enfance jeunesse depuis 2018.
- Il accueille régulièrement des élèves des lycées, écoles d'enseignement supérieur, organismes de formation et développe des activités pédagogiques autour de la danse (ateliers, répétitions publiques, stages, rencontres, conférence dansée...).
- Il organise des actions de médiations culturelles, en direction des publics stéphanois dits «empêchés»,
- La convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 arrivant à échéance, une nouvelle convention d'objectifs sera écrite par Raphaëlle Girard pour la période 2023/2026
- L'appellation «scène conventionnée d'intérêt national, Art et création danse» a pour objectif d'identifier et de promouvoir un programme d'actions artistiques et culturelles –autour de la danse - présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle mis en œuvre par la structure.

- Sur la base d'un projet artistique et culturel, le maire peut adresser au Préfet de Région un dossier de demande de renouvellement d'appellation «scène conventionnée d'intérêt national» mention «Art et création danse»,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à adresser au Préfet de Région une demande de renouvellement d'appellation «scène conventionnée d'intérêt national» mention «Art et création danse» pour une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc128900-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 décembre 2022